

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2001, sur la pétition intitulée: «Des mesures pour la sécurité et la salubrité du parc et de la promenade de Saint-Jean».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-19 au Conseil administratif et lui demande d'établir un rapport sur les besoins actuels et envisageables pour le futur sur l'ensemble de la ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La problématique de l'insalubrité et de l'insécurité dans le parc de Saint-Jean a déjà été soulevée par l'interpellation I-23 de M. Gérard Deshusses à laquelle il a été apporté une réponse.

Afin d'enrayer les désagréments et dangers évoqués dans la pétition P-19, et notamment la prolifération de détritus dans ce parc, plusieurs mesures ont été prises par les divers services municipaux concernés. Ainsi, les agents de ville ont intensifié leurs rondes dans le quartier de Saint-Jean et ils n'hésitent pas, en cas de nécessité, à faire appel à la police.

L'engagement récent de travailleurs sociaux hors murs, qui ont réuni les voisins et les divers utilisateurs du parc de Saint-Jean (jeunes, parents, etc.) a permis le développement d'une action préventive.

Avec le soutien de la Délégation à la jeunesse, une roulotte-buvette sera aménagée durant l'été dans le parc de Saint-Jean. L'équipement sera complété par l'installation de bancs, de poubelles et de toilettes.

Enfin, un courrier a été adressé à M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police et des transports, lui demandant de prendre des mesures appropriées par rapport à cette problématique d'insécurité. Il ressort de la réponse que la gendarmerie continuera à effectuer des contrôles réguliers dans le parc de Saint-Jean et aux alentours et prendra, le cas échéant, des mesures afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

Le 29 août 2001.